

Rapport n°25

Auturizzazione d'ingagiamentu, di mandatamentu è di liquidazione di e spese
Autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'article L1612-1 CGCT prévoit en outre que « *pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.*

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après,
 - S'agissant des dépenses annuelles :

BUDGET	CHAPITRE	DESIGNATION CHAPITRE	RAPPEL BUDGET VOTE 2025	MONTANT AUTORISE(1/4)
BUDGET PRINCIPAL	Chapitre 10	Dotations, Fonds divers et réserves	10 000,00	2 500,00
	Chapitre 13	Subventions d'investissement	170 000,00	42 500,00
	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 258 726,32	314 681,58
	Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	12 000,00	3 000,00
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 709 433,42	2 677 358,36
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Chapitre 26	Participations et créances rattachées	80 000,00	20 000,00
	Chapitre 27	Autres immobilisations financières	373 902,89	93 475,72
	Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	177 059,20	44 264,80
VIEUX PORT	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	112 982,65	28 245,66
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	568 516,63	142 129,16
REGIE DES PARCS	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	887 272,39	221 818,10
CREMATORIUM	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	110 000,00	27 500,00

- S'agissant des dépenses pluriannuelles (AP-CP) :

BUDGET	CHAPITRE	DESIGNATION CHAPITRE	RAPPEL BUDGET VOTE 2025	MONTANT AUTORISE(1/3)
BUDGET PRINCIPAL	Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	183 443,94	61 147,98
	Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	776 000,00	258 666,67
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 252 000,00	417 333,33
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	19 423 000,00	6 474 333,33
	Chapitre 26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
	Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	286 000,00	95 333,33
REGIE DES PARCS	Chapitre 23	Immobilisations en cours	100 000,00	33 333,33

SYNTHESE

Nanzu à u votu di u bugettu 2026, u merre hè autorizatu à ingagià, liquidà è mandatà certe spese in i limiti previsti da u CGCT : sin'è 1/4 di i crediti d'investimentu 2025, è 1/3 per l'operazione plurianuale (AP/CP).